



A l'attention des entreprises de Pompes Funèbres du Hainaut

Lundi 16 mars 2020

Madame, monsieur,

Etant donné les recommandations des autorités publiques pour lutter contre la pandémie de coronavirus, il nous semble sage de prendre des mesures très restrictives quant aux célébrations.

Les célébrations de funérailles à l'église restent autorisées, mais en cercle restreint. Il n'est pas question de fixer un nombre limite, c'est évidemment impossible, mais d'en appeler à la responsabilité citoyenne de chacun, et de demander que ces événements soient célébrés dans la stricte intimité. Et suggérer, par exemple, de manifester sa sympathie par une lettre plutôt que par une présence effective à la célébration.

Les temps de prière animés par des représentants de l'Eglise catholique **dans les crématoriums** sont supprimés jusqu'à nouvel ordre. Les crématoriums ont été avertis de cette disposition.

En vous remerciant de votre collaboration à chacun en ces temps difficiles, je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Olivier Fröhlich
Vicaire général